

Axe prioritaire	Thématiques	Typologie d'actions	Exemples d'actions	Résultats escomptés et indicateurs de réalisation	Bénéficiaires	Enveloppe financière
<p>Axe 1 :</p> <p><u>Innovation appliquée</u></p> <p>(Transfert de l'innovation et des technologies appliquées)</p>	<p>-OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation (priorité d'investissement 1b)) :</p> <p>→ OS1 : Accroître des projets d'innovation (notamment des clusters et pôles, et des entreprises) et développer les services innovants au niveau transfrontaliers.</p>	<p>Projets de support au développement de la recherche et de l'innovation à travers la promotion de réseaux transfrontaliers.</p> <p>Projets expérimentaux qui, par le biais d'actions locales innovantes (même « pilote »), permettent d'améliorer le niveau d'innovation dans le territoire transfrontalier.</p>	<p>- Aide à la création de formes de coopération avancée (pôles, clusters) dans les filières prioritaires transfrontalières</p> <p>- Accompagnement de la structuration d'échanges entre le secteur de la recherche et les entreprises pour leur permettre de développer des processus et des produits innovants</p> <p>-Echanges de bonnes pratiques dans le cadre des services de support à la création d'entreprises innovantes, des incubateurs d'entreprise, des entreprises start-up et des spin off</p> <p>-Expérimenter des modèles partagés et des technologies innovantes destinés à satisfaire les besoins des communautés transfrontalières appliquées à : TIC, mobilité durable et intelligente, santé, innovation sociale, économie, aide sociale, école, valorisation touristique et culturelle, open-government et efficience administrative, mise au rebut et recyclage des déchets, gestion des ressources hydriques.</p>	<p>Pour évaluer, on utilisera un indicateur qui quantifiera le nombre de structures : somme des entreprises, acteurs intermédiaires, centre de recherches, administrations publiques, ... participant aux projets.</p> <p>Valeur cible estimée sur la base des ressources 2014-2020 par rapport à celles de la programmation antérieure.</p>	<p>- L'Etat français, les Régions et leurs organismes instrumentaux, les Provinces, les Métropoles et les Départements, les Collectivités locales et organismes publics.</p> <p>- Universités, centres de recherche et pôles technologiques, organismes de droit public, partenariat public privé.</p> <p>- Chambres de commerce, associations de catégorie, PME.</p> <p>-Acteurs compatibles avec les objectifs de la mesure (consortium, centres de services...).</p>	<p>15%</p> <p>soit,</p> <p>28 041 556 euros</p>



LE DÉPARTEMENT

	<p>-OT4 : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs (priorité d'investissement 4c) :</p> <p>→ OS2 : Développer des modèles innovants dans l'éco-construction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique.</p>	<p>Actions de communication, d'information et de formation.</p> <p>Réalisation de procédures de contrôle et mise en œuvre pour l'amélioration des performances énergétiques des édifices.</p> <p>Expérimentation de techniques et de matériaux et réalisation de chantiers pilotes expérimentaux sur les bâtiments publics.</p>	<p>-Sensibilisation du grand public, afin d'en modifier les comportements, en encourageant des actions spécifiques de communication et d'information.</p> <p>-Formation des artisans et d'autres acteurs du secteur de la construction afin d'augmenter le professionnalisme de toute la filière.</p> <p>-Réalisation de campagnes de sensibilisation des utilisateurs pour garantir la bonne utilisation des édifices éco-compatibles.</p> <p>-Développer l'emploi de matériaux locaux et écologiques (par ex. bois, pierre) dans le but de réaliser des plans d'action intégrés sur les territoires pour ces types de matériaux locaux.</p> <p>-Développer des méthodes et procédures de suivi des différentes étapes du processus de construction.</p> <p>-Valorisation des solutions techniques pour l'économie d'énergie dans les bâtiments et développement de sources d'approvisionnement locales.</p> <p>-Expérimentation en laboratoire de matériaux, mêmes novateurs, pour en garantir la bonne qualité énergétique lorsqu'ils seront employés dans les constructions.</p>	<p>Pour évaluer, on utilisera un indicateur qui quantifie le nombre de bâtiments publics « pilote » dans lesquels sont employés des éco-matériaux. La réalisation de chantiers pilote dans les bâtiments publics devra en effet stimuler la transférabilité des procédures innovantes pour une construction durable et l'efficacité énergétique ainsi que leur application dans les marchés spécifiques sur tout le territoire ALCOTRA.</p> <p>Valeur cible estimée sur la base des ressources proposées par le PO 2014-2020. Il est donc envisagé d'expérimenter les procédures innovantes sur au moins un bâtiment pilote de chaque zone NUTS 3 transfrontalière.</p>	<p>Collectivités locales (F), organismes locaux (I), organismes de formation professionnelle, associations professionnelles et de catégorie, organisme de recherche, organismes de droit public, partenariat public privé.</p>	
--	--	---	--	---	--	--

Axe prioritaire	Thématiques	Typologie d'actions	Exemples d'actions	Résultats escomptés et indicateurs de réalisation	Bénéficiaires	Enveloppe financière
<p>Axe 2 :</p> <p><u>Environnement mieux maîtrisé</u></p> <p>(Augmentation de la résilience du territoire)</p>	<p>-OTS : Favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques (priorité d'investissement 5a) :</p> <p>→ OS3 : Améliorer les connaissances des institutions publiques sur les impacts économiques et non économiques dus au changement climatique dans la zone ALCOTRA.</p>	<p>Développement et réalisation d'études, outils et méthodes partagés.</p> <p>Réalisation d'actions de sensibilisation, de communication, de formation et d'accompagnement dans les phases opérationnelles.</p>	<p>- Développer et mettre en place des outils et des méthodes partagés pour intégrer les connaissances sur l'impact du changement climatique à la planification territoriale (ex. études transversales de vulnérabilité, études thématiques sur la ressource en eau, la biodiversité et les îlots de chaleur...).</p> <p>-Conception, expérimentation et mise en œuvre d'outils de pilotage et de dispositifs d'information et d'observation pour surveiller les impacts du changement climatique sur des zones « type » du territoire ALCOTRA (ex. recherche sur des solutions concrètes du type végétation en ville, gestion de la ressource en eau...).</p> <p>-Echange de méthodologie (entre territoires) pour mieux intégrer la thématique du changement climatique dans les approches sectorielles (ex. santé, risques, cadre de vie...).</p> <p>-Développer et mettre en place des méthodologies d'analyse (ex. coût/bénéfice, évaluation socio-économiques...) de l'impact du changement climatique au niveau d'un territoire.</p> <p>-Mettre en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement au changement de comportement auprès des habitants sur l'impact du changement climatique sur leur territoire.</p> <p>-Mettre en place des formations sur l'adaptation au changement climatique auprès des techniciens et des élus en charge de l'urbanisme et de la planification territoriale.</p>	<p>Adoption de stratégies partagées d'adaptation au changement climatique dans les outils de planification territoriale.</p> <p>On utilisera un indicateur mesurant l'augmentation du nombre des établissements publics dotés d'outils de planification territoriale, adoptant des stratégies d'adaptation au changement climatique afin de pouvoir déterminer la contribution que le programme donne à la diffusion des stratégies d'adaptation au changement climatique. Et pour évaluer comment les actions contribuent au résultat escompté, on utilisera un indicateur quantifiant le nombre de techniciens et d'administrateurs ayant participé aux actions de sensibilisation et de formations transfrontalières.</p> <p>Objectif que 5% des communes du territoire ALCOTRA se munissent</p>	<p>L'Etat français, les Régions, Provinces, Métropoles et Départements, les Collectivités locales et organismes publics de droit public, partenariat public privé, associations.</p>	<p>20%</p> <p>soit,</p> <p>37 388 742 euros</p>

	<p>-DT5 : Favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques (priorité d'investissement 5b) :</p> <p>→ OS4 : Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques.</p>	<p>Développement et réalisation d'études, d'outils et méthodes partagées.</p> <p>Réalisation d'actions de sensibilisation, de communication et de formation.</p> <p>Expérimentation de méthodes de réponse innovantes aux risques spécifiques.</p>	<p>-Intégration des réseaux des données de monitoring des phénomènes (éboulements, avalanches, inondations, séismes) et des paramètres hydro-météo-nivologiques et plani-altimétriques transfrontaliers à fins d'alerte.</p> <p>-Développer et appliquer des méthodologies partagées visant à vérifier et quantifier la majeure soutenabilité, également d'un point de vue économique, des approches intégrées de la gestion du risque sur un territoire donné.</p> <p>-Etudes et acquisition de connaissances sur les risques d'intérêt transfrontaliers émergents ou au moins étudiés jusqu'à présent (risques industriels, barrage...), en particulier concernant l'application de nouvelles normes sur des espaces du territoire présentant des caractéristiques géomorphologiques non homogènes (littoral, zone de piémont, territoires de montagne).</p> <p>-Emploi de méthodes avancées (drones, satellites,...) utilisant la technologie au support de l'analyse territoriale.</p> <p>-Application de nouvelles technologies de l'information pour consolider la résilience du territoire transfrontalier exposé aux risques, également en expérimentant des solutions innovantes (réseaux sociaux, smartphone, blog, ...), en particulier pour la communication et la formation.</p> <p>-Actions de sensibilisation, information et formation de population, des administrateurs et des opérateurs en matière de prévention des risques et de gestion des crises.</p> <p>-Réalisation d'actions pilotes pour expérimenter des méthodes de réponse innovantes face à des risques spécifiques (éboulement, avalanches, inondations, séismes...).</p>	<p>de ces outils.</p> <p>Augmentation de la population mobilisée dans les mesures de prévention des risques.</p> <p>On utilisera un indicateur quantifiant le nombre d'actions de sensibilisation et l'augmentation du nombre de personnes activement impliquées dans la prévention des risques : capacité d'un territoire de prévenir et gérer les risques spécifiques sur la résilience.</p>	<p>-L'Etat français, les Régions, Provinces, Métropoles et Départements, les Collectivités locales et leurs organismes publics responsables de la défense, planification et gestion du territoire (services géologiques, défense du sol, gestion bassins hydriques, viabilité...).</p> <p>-Acteurs compatibles avec les objectifs de la mesure (protection civile, secours alpin, associations, organismes de droit public, partenariat public privé...).</p>	
--	---	--	---	--	---	--

Axe prioritaire	Thématiques	Typologie d'actions	Exemples d'actions	Résultats escomptés et indicateurs de réalisation	Bénéficiaires	Enveloppe financière
<p>Axe 3 :</p> <p><u>Attractivité du territoire</u></p> <p>(Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte)</p>	<p>-OT6 : Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources (priorité d'investissement 6c) :</p> <p>→ OS5 : Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA.</p>	<p>Interventions structurelles et infrastructurelles sur le patrimoine naturel et culturel.</p> <p>Développement de réseaux, systèmes et services d'information communs.</p> <p>Actions de sensibilisation, de communication, de promotion.</p>	<p>-Réhabilitation et valorisation des zones et sites d'intérêt historique, paysager et environnemental.</p> <p>-Réhabilitation, adéquation et modernisation des structures/infrastructures d'intérêt historique, traditionnel, touristique et muséal.</p> <p>-Création et développement de réseaux, systèmes et services d'information communs pour le patrimoine naturel et culturel, également à travers l'utilisation des TIC.</p> <p>-Définition de protocoles communs, projets et interventions partagés pour la protection et la gestion intégrée du paysage, du patrimoine naturel et culturel et du territoire.</p> <p>-Actions pour la promotion d'une utilisation touristique durable des ressources culturelles, environnementales et paysagères du territoire transfrontalier.</p> <p>-Sensibiliser les jeunes à la montagne et leur redonner une image attractive de ces territoires.</p>	<p>Augmentation de l'attractivité du territoire ALCOTRA en préservant son patrimoine naturel et culturel.</p> <p>Pour évaluer le résultat escompté, on utilisera deux indicateurs : un qualitatif (augmentation de l'attractivité de la zone) et l'autre quantitatif (nombre de sites valorisés par ex.).</p>	<p>-L'Etat français, les Régions, Provinces, Métropoles et Départements, les Collectivités locales et leurs organismes publics responsables de la défense, planification et gestion du territoire.</p> <p>-Acteurs compatibles avec les objectifs de la mesure : organismes de droit public, partenariat public privé, chambre de commerce, associations de catégorie, agences de promotion touristique, associations, organismes culturels à but non lucratif, ...</p>	<p>45%</p> <p>soit,</p> <p>84 124 668 euros</p>

	<p>-OT6 : Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources (priorité d'investissement 6d) :</p> <p>→ OS6 : Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées dans la zone transfrontalière.</p>	<p>Formation des opérateurs.</p> <p>Partage et mise en réseau des données.</p> <p>Définition de protocoles, plans de suivi et de gestion communs.</p> <p>Définition d'outils, services et interventions communs.</p>	<p>-Actions destinées à développer les compétences des opérateurs actifs dans la gestion, conservation et interprétation du patrimoine culturel, naturel et paysager.</p> <p>-Partage des banques de données, de la cartographie et mise en réseau des informations existantes.</p> <p>-Gestion coordonnée, plans de suivi, définition de protocoles communs et interventions pour la gestion et la protection des parcs naturels, réserves naturelles et zones naturelles exceptionnelles, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>-Actions destinées à l'augmentation de l'acceptabilité sociale des plans de gestion de la biodiversité.</p> <p>- Gestion coordonnée, plans de suivi, définition de protocoles communs et interventions pour la gestion et la protection des parcs naturels, réserves naturelles et zones naturelles exceptionnelles, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p>	<p>Développement d'initiatives et plans d'action partagés sur la biodiversité et des services éco-systémiques et l'amélioration de la gestion des habitats et espèces, en s'inscrivant dans le cadre européen et national.</p> <p>On utilisera deux indicateurs : l'un quantifiant le nombre d'habitats et d'espèces protégées soumises à des interventions de requalification. L'autre quantifiant les surfaces des habitats bénéficiaires d'un soutien finalisé à la réalisation d'un meilleur état de conservation.</p>	<p>-L'Etat français, les Régions, Provinces, Métropoles et Départements, les Collectivités locales et leurs organismes publics responsables de la défense, planification et gestion du territoire.</p> <p>-Acteurs compatibles avec les objectifs de la mesure (organismes de droit public, partenariat public privé, associations...).</p>	
--	--	--	---	--	---	--

	<p>-OT4 : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs (priorité d'investissement 4e)) :</p> <p>→ OS7 : Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone transfrontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement.</p>	<p>Actions de communication et d'information pour le public.</p> <p>Etudes et échanges d'expériences.</p> <p>Développement de projets et de services novateurs.</p>	<p>-Actions destinées à développer et promouvoir les Services Eco Systémiques.</p> <p>-Création et renforcement de couloirs écologiques, réseaux écologiques et valorisation de sites géologiques d'importance transfrontalière.</p> <p>-Actions de communication et d'information destinées au public afin d'en modifier les stratégies comportementales.</p> <p>-Offre de services et de pratiques visant le changement de comportement de trois types de public (résidents, travailleurs et touristes).</p> <p>-Réalisation d'études sur la mobilité dans la zone ALCOTRA afin de permettre l'adaptation des solutions innovantes de mobilité aux infrastructures existantes.</p> <p>-Echanges d'expériences et de méthodologies entre les territoires ayant les mêmes problèmes de mobilité.</p> <p>-Offre de services et de pratiques visant le changement de comportement de trois types de public (résidents, travailleurs et touristes).</p> <p>-Développement de projets et de services novateurs de mobilité durable pour la diversification de l'offre de systèmes de transport à petite échelle locale.</p>	<p>Favoriser la mise en place de projets en lien avec une mobilité plus efficace et respectueuse de l'environnement et de la santé, ainsi que des offres de transport diversifiés. La notion de changement de pratiques et de comportements des publics est centrale dans cette problématique.</p> <p>On utilisera un indicateur quantifiant le nombre d'initiatives et de services innovants de mobilité durable développés.</p>	<p>-L'Etat français, les Régions, Provinces, Métropoles et Départements, les Collectivités locales et leurs organismes publics.</p> <p>-Acteurs compatibles avec les objectifs de la mesure (organismes de droit public, partenariat public privé, consortium, gérants de services de transport...).</p>	
--	--	---	---	---	--	--

--	--	--	--	--	--	--

Axe prioritaire	Thématiques	Typologie d'actions	Exemples d'actions	Résultats escomptés et indicateurs de réalisation	Bénéficiaires	Enveloppe financière
<p>Axe 4 :</p> <p><u>Inclusion sociale et citoyenneté européenne</u></p> <p>(Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne)</p>	<p><u>-OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination (priorité d'investissement 9cte) :</u></p> <p>➔ OS8 : Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes dans des zones de montagne et rurales par le biais de la présence de services en mesure de créer de nouvelles opportunités de travail, favoriser la promotion et l'inclusion sociale.</p>	<p>Développement et expérimentation de nouveaux modèles organisationnels, protocoles et systèmes formatifs et informatifs partagés dans les services socio-éducatifs, d'assistance et sanitaires pour la population et en particulier pour les groupes vulnérables et les personnes en difficulté (personnes âgées, étrangers, ...).</p> <p>Réaménagement et réutilisation des bâtiments ruraux à l'intérieur desquels sont développés les services.</p>	<p>-Créer des systèmes informatiques et de gestion qui permettent de faire le suivi, de comparer et de quantifier en temps réel les prises en charge, également au moyen d'un audit social, et de favoriser la construction de réseaux d'échange des bonnes pratiques dans les différents territoires.</p> <p>-Accroître la permanence et l'autonomie à domicile des personnes âgées et des personnes dépendantes avec des formes innovantes : programmes d'encadrement, actions de prévention contre les accidents domestiques, gestion des soins, soutien dans les activités quotidiennes et d'accès aux services du territoire.</p> <p>-Développer le soutien en réseaux de proximité pour répondre aux besoins des populations et promouvoir des méthodes innovantes d'assistance sociale et sanitaire de communauté, également à travers la création sur le territoire de système de santé, suivi et de soin intégrés et télé-assistés.</p>	<p>Mise au point de services sanitaires et sociaux, en particulier dans les zones rurales et de montagne, également à travers la collaboration entre secteur public et privé.</p> <p>On utilisera un indicateur quantifiant le nombre de services et interventions développés.</p>	<p>-Collectivités locales (F), organismes locaux (I), associations, structures socio-sanitaires, organismes de droit public, partenariat public privé.</p> <p>-Etat français, Régions, Provinces/Città metropolitana, Métropoles et Départements, collectivités locales et autres organismes publics, Aziende Sanitarie Locali italiennes, associations et entreprises d'économie sociale et</p>	<p>20%</p> <p>soit,</p> <p>37 388 742 euros</p>

	<p>-OT10 : Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et d'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation (priorité d'investissement 10cte) :</p> <p>→ OS9 : Accroître l'offre éducative et formative et les compétences professionnelles transfrontalières.</p>	<p>Développement de parcours d'éducation binationaux et de formation technico-professionnelle transfrontaliers.</p> <p>Formation conjointe de personnel de direction, pédagogique.</p>	<p>-Réaliser des initiatives de mobilité transfrontalière dans le cadre des projets pédagogiques communs.</p> <p>-Développer des parcours binationaux dans des secteurs d'intérêt transfrontalier finalisés à la création de doubles diplômes, techniques/professionnels et favoriser le bilinguisme dans l'éducation et dans la formation professionnelle, en recourant aussi aux TIC.</p> <p>-Développer des modèles partagés de certification des compétences d'intérêt stratégique pour les territoires transfrontaliers (ex secteurs touristiques –hôtelières et socio-sanitaire).</p> <p>-Développer des pratiques innovantes, en particulier pour réduire l'abandon scolaire, également finalisées à l'orientation et à la formation professionnelle, l'échange de bonnes pratiques et la formation du personnel de direction, pédagogique et des administrations concernées, également au moyen d'investissements infra structurels s'ils sont indispensables à la réalisation du projet.</p>	<p>Elargissement de l'offre éducative et formative transfrontalière/binationale</p> <p>On utilisera un indicateur quantifiant le nombre des participants aux programmes conjoints d'éducation et de formation en soutien de l'emploi des jeunes, des opportunités d'instruction supérieure et professionnelle à échelle transfrontalière.</p>	<p>solidaire.</p> <p>Etat français, Régions, Provinces, Métropoles et Départements, collectivités locales (F), organismes locaux (I), et autres organismes publics, établissements d'enseignement de formation, acteurs compatibles avec les objectifs de la mesure (organismes de droit public, partenariat public privé...).</p>	
--	---	--	---	---	--	--

NB : Assistance technique = 85% de FEDER ; 11 932 577 euros.



= principe de concentration thématique indiqué par l'UE, couvrent 80% des ressources du programme (assistance technique exclue).